

# LA PRIERE JUIVE : ‘AMIDAH, QEDDOUCHA ET BIRCAT HACHOHANIM

Par le Dr Serge Hannoun

## **Abréviations :**

Q.	: Qaddich
Qa	: Qédoucha
s.	: siècle
haChem	: le tétragramme

Les mots hébraïques sont transcrits en français et sont généralement écrits en italique. Les lettres « hèt » et « aïne » sont remplacées par une « ‘ » et la lettre « caf » sans daguèch est transcrite par « kh ».

Dans le texte, on entend par « Fêtes », sauf autre indication, les 3 fêtes de pèlerinage (Pessah, Chavouot et Souccot) ainsi que Roch Hachana et Kippour.

Enfin, beaucoup d’indications sur la façon de lire la ‘*Amidah*, et les textes à lire selon les circonstances sont généralement fournies dans le *Siddour*, et certaines règles indiquées ci-dessous peuvent être différentes d’une communauté à l’autre

## **‘Amidah**

### **1) Définition**

La ‘*Amidah*, ainsi nommée car prière faite debout, s’appelle aussi *Chémoné ‘Essréh* (18 bénédictions) ou *Téfilah* car c’est la « prière » par excellence.

Elle comporte en fait 19 bénédictions, une bénédiction (la 12<sup>e</sup>) ayant été ajoutée aux 18 initiales au 1<sup>er</sup> s. par Rabbi Gamliel; pour d’autres commentateurs plus rares, ce serait la 15<sup>e</sup> bénédiction qui aurait été ajoutée.

Cette prière existait déjà à la fin de l’époque du 2<sup>e</sup> Temple ; sa forme fixe date du 1<sup>er</sup> siècle (Yavneh) et sa forme définitive, écrite, date du 7<sup>e</sup> siècle (*Gaonim*). Il y a eu par la suite des ajouts de *piyyoutim* parfois différents selon les communautés, pour le *Chabbat* et les Fêtes. La ‘*Amidah* peut être faite quand on est seul, ou en groupe, avec ou sans *minyán*, dans une synagogue ou dans tout autre lieu compatible avec la prière.

Moment le plus solennel de l’office, avec le *Chéma*, la ‘*Amidah* est récitée lors de chaque office, donc 3 fois par jour les jours ordinaires, debout et à voix basse. Le texte est écrit à la première personne du pluriel, car chacun prie pour lui-même et pour tout « Irsaël ».

Le *Chémoné ‘Essréh* est remplacée le *Chabbat* et les jours de fête par une ‘*Amidah* à 7 bénédictions ou *Bircat chévah* dans laquelle sont conservées les 3 bénédictions du début et les 3 bénédictions de la fin (voir ci-dessous, composition), avec entre ces 2 parties, un texte approprié appelé *Qédoucha haYom*, nous le reverrons.

Une ‘*Amidah* spéciale à 7 bénédictions est également récitée lors de l’office de *Moussaf* de *Chabbat*, de *Roch ‘hodech* et des Fêtes, et à l’office supplémentaire de *Né’ila* de *Kippour*. Il est à noter qu’à *Kippour* la ‘*Amidah* est récitée à chacun des 5 offices, et comporte à la fin, en plus des 7 bénédictions, une « confession » ou *viddouï*.

A l'office de *Moussaf de Roch Hachana* (avec sonneries du *Choffar*) la '*Amidah* comporte 9 bénédictions, avec 3 prières centrales qui sont appelées *Malkhouyot* (Royaumes), *Zikhronot* (Mémoires) et *Choffarot* (Sonneries du Choffar).

## 2) Composition

Nous décrirons ici la composition de la '*Amidah* des jours ordinaires. Le texte de celles du *Chabbat* sera précisé lorsque nous étudierons le rituel liturgique du *Chabbat*.

Elle commence par le verset Ps. 51,17 (Ô Eternel, ouvre mes lèvres et que ma bouche dise Ta louange)

Elle comporte 3 bénédictions au début, les louanges; 13 bénédictions au milieu, ce sont les demandes; et 3 bénédictions à la fin, ce sont les actions de grâce.

### a) les 3 bénédictions du début ou louanges :

- 1<sup>ère</sup> / *Zekhout Avot*, mérites des Pères
- 2<sup>e</sup> / *Té'hiya hamétim*, résurrection des morts. Cette bénédiction comporte un verset qui change selon qu'on est en hiver ou en été.
- 3<sup>e</sup> / *Qéddoucha haChem*, sainteté de D.ieu Cette 3<sup>e</sup> bénédiction est composée de 2 parties, celle du début ou *Qéddoucha* proprement dite n'étant récitée que s'il y a un *minyian*, et seulement au moment de la répétition ou '*hazarah* (voir ci-dessous). La seconde partie est lue par les fidèles lors de la lecture silencieuse, et répétée par l'officiant lors de la '*hazarah*.

### b) les 13 bénédictions médianes ou demandes :

De la 4<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>, il s'agit de demandes concernant les besoins quotidiens spirituels et matériels; de la 10<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup>, les demandes concernent les aspirations nationales juives et la rédemption messianique.

Voici les thèmes abordés par ces demandes :

- 4<sup>e</sup> / sagesse, connaissance
- 5<sup>e</sup> / repentir
- 6<sup>e</sup> / réception du pardon
- 7<sup>e</sup> / libération de toute affliction
- 8<sup>e</sup> / guérison des malades
- 9<sup>e</sup> / produits de la terre et année fertile. Il en existe 2 formes différentes selon le moment de l'année : *Barkhénou...* de *Hol hamo 'éd de Pessah* au 4 ou 5 décembre, *Barekh...* du 4 ou 5 décembre à la veille de *Pessah*
- 10<sup>e</sup> / rassemblement des exilés
- 11<sup>e</sup> / charité et justice
- 12<sup>e</sup> / anéantissement des ennemis et des hérétiques (bénédictio ajoutée)
- 13<sup>e</sup> / soutien et refuge des Justes
- 14<sup>e</sup> / reconstruction de Jérusalem
- 15<sup>e</sup> / restauration de la royauté de David
- 16<sup>e</sup> / accueil favorable de la prière

### c) les 3 dernières bénédictions ou actions de grâce :

- 17<sup>e</sup> / restauration du service ('*Avodah*) du Temple
- 18<sup>e</sup> / *Modim*, ou *Hodayah*, action de grâce; il y a 2 textes différents :  
L'un est lu en silence par les fidèles, puis il est lu à haute voix par l'officiant lors de la '*hazarah*  
L'autre appelé « *Modim de rabbanan* » ou « petit *Modim* » est lu à voix basse par les fidèles pendant la répétition du 1<sup>er</sup> texte par l'officiant.

-19° / *Bircat haChalom* ou bénédiction pour la paix, précédée par la *Bircat haCohanim* dont nous parlerons plus tard (voir ci-dessous).

La '*Amidah* se termine par la prière *Elohay* (« contre la médisance »), écrite par le Rav Mar Rabina au 5e s. Elle est encadrée par le verset Ps. 19,15 (« Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur te soient agréables, ô Eternel, mon rocher, mon salut »). On demande à D.ieu de nous permettre de ne pas faire de tort à autrui et d'être préservé du tort causé par autrui.

### 3) Rituel

Le matin, on se prépare à la lecture de la '*Amidah* avant la fin de la bénédiction qui suit la lecture du *Chéma*'. On se lève à *Téhilot*, et on se met en place pour prier, en direction de l'*aron haQoddech*, et donc de Jérusalem.

L'après-midi et le soir, la '*Amidah* est précédée du demi-*Qaddich*, récité par l'officiant et au début duquel on se lève.

A la fin de *Téhilot* donc, ou à la fin du *Qaddich*, on recule de 3 pas en s'assurant qu'on ne va pas gêner d'autres fidèles, en commençant par le pied gauche et en s'inclinant légèrement, puis on revient à sa place, en commençant par le pied droit et, pieds joints on commence la lecture silencieuse et personnelle, lecture faite avec une attention soutenue et une grande concentration (*Kavanah*). On ne se déplace pas pendant toute la lecture, et toute interruption est interdite.

Certains se couvrent la tête du *talit* le matin, d'autres se balancent en priant.

La prière personnelle silencieuse se fait à voix basse pour s'entendre soi-même mais sans déranger les autres fidèles. On doit suivre le texte sur son *Siddour* sans regarder ailleurs ; certains prient sans livre, les yeux alors fermés.

On doit s'incliner lors des 2 premières bénédictions, en pliant les genoux à *Baroukh*, puis le tronc à *atah*, et on se redresse en prononçant le nom d'*haChem*.

On lit la deuxième partie de la 3° bénédiction sans la *Qéddoucha*, puis toutes les bénédictions suivantes.

Parvenu à *Modim*, on plie les genoux, puis le tronc quand on prononce *chéatah* et on se redresse en prononçant le nom de *haChem*. Après la lecture de *Modim*, on doit s'incliner de nouveau, en pliant les genoux à *Baroukh*, en inclinant le tronc à *atah* et en se redressant à *haChem* (bénédition ...*hatov chimkha oulkha nahéh léhodot*).

A la fin de la '*Amidah*, qui se termine par ...*ya'asséh Chalom 'alénou vé'al kol Israël véimerou Amen* on recule de 3 pas, en commençant par le pied gauche, en s'assurant qu'on ne va pas gêner un fidèle derrière soi qui n'a pas terminé sa lecture, en s'inclinant successivement à gauche, à droite puis devant, on récite le verset *Yéhi ratson miléfanékha*...et on reste à cette place jusqu'à la lecture de la *Qéddoucha*, s'il y a une répétition.

Si on a bougé après la '*Amidah* et avant la répétition, on devra se replacer pour la lecture de la *Qa*. (voir ci-dessous).

Si on prie seul ou sans *minyán*, après avoir reculé, on doit attendre quelques secondes avant de se déplacer.

On ne doit pas s'asseoir ni passer à moins de 2 mètres d'un fidèle faisant la '*Amidah* silencieuse. Aussi, si une personne arrive dans la salle de prières alors que les fidèles sont en train de faire la '*Amidah* silencieuse, elle doit veiller à ne pas les déranger en passant au milieu d'eux, et rester plutôt en arrière de l'assemblée, et n'aller à sa place qu'après la

récitation de *Qéddoucha* lors de la *'hazarah* , mais elle doit répondre à la lecture de la *Qa*. faite par l'officiant.

Une personne arrivée en retard à la synagogue et lisant seule la *'Amidah* ne doit pas s'interrompre pour répondre au *Qaddich*, à la *Qéddoucha*, ni à *Barékhou*.

#### 4) Répétition ou *'Hazarah*

La répétition à voix haute par l'officiant, ou *'hazarah*, était faite à l'origine pour ceux qui ne savaient ou ne pouvaient pas lire la *'Amidah*.

S'il y a un *miniyan*, l'officiant doit s'assurer qu'au moins 9 hommes ont fini de prier (soit 10 hommes avec lui) et qu'ils pourront répondre ; et il peut alors commencer la répétition. L'assemblée, fidèles toujours debout, répond par *Baroukh Hou ou baroukh Chémo* après le nom d'*haChem* et par *Amen* à la fin de chaque bénédiction.

Lorsque l'officiant parvient à la lecture de la *Qéddoucha*, on avance de 3 pas en commençant par le pied droit, et on répond à haute voix à l'officiant.

L'officiant lit à voix haute la première partie du texte qui commence par *Nakdiicha* , auquel répond l'assemblée par 3 versets : *Qaddoch* (mot prononcé 3 fois et signifiant « Saint ») en soulevant les talons, puis *Baroukh kévod...* et enfin *Imlokh haChem...*

Après la fin de la lecture de la *Qéddoucha* et de la 3<sup>e</sup> bénédiction qui la suit, et seulement après, ceux qui le veulent peuvent se déplacer, voire s'asseoir, mais on doit être debout et immobile pour la répétition de *Modim* par l'officiant.

On s'incline alors quand l'officiant commence la lecture de *Modim* pour lire silencieusement le « petit *Modim* » ou *Modim de rabbanan*.

Aussitôt après a lieu la récitation de la *Birchat haCohanim* (voir ci-dessous).

La répétition à haute voix se termine par la 19<sup>e</sup> bénédiction (*Sim chalom...*) et avant le texte *Elohay* qui n'est donc récité que lors de la lecture silencieuse.

S'il y a un *miniyan* de moins de 13 ou 15 hommes (le nombre est variable selon les communautés et reste au choix de l'officiant), l'officiant peut décider de ne pas faire de *'hazarah* et de procéder d'emblée à une lecture à haute voix des 3 premières bénédictions, en même temps que les fidèles, qui lisent alors à voix basse, sans répondre *Amen* ni *Baroukh Hou ou baroukh Chémo*, jusqu'à la *Qéddoucha* qui est alors récitée en chœur comme lors de la *'hazarah*.

Cette procédure est parfois désignée par son nom Yiddish « a heykho Qeddoucha » ou *Qa*. à voix haute.

Puis la lecture se poursuit à voix basse par l'officiant et les fidèles (l'officiant lit alors lentement pour permettre aux fidèles de terminer si possible la *'Amidah* avant lui) jusqu'à *Rétsé* où il reprend à voix haute, récitant *Modim* puis la *Birchat haCohanim*, et il termine la lecture à *Tsouré végoali*, après la dernière bénédiction.

Seuls les fidèles ayant terminé leur lecture personnelle peuvent répondre *Amen* et *Baroukh Hou ou baroukh Chémo* lors des bénédictions énoncées à voix haute et peuvent répondre à la *Birchat haCohanim* comme lors de la *'hazarah*, mais en général sans intervention d'un Cohen (texte de remplacement récité par l'officiant, voir ci-dessous).

L'officiant termine alors à voix basse sa prière jusqu'à la fin de la *'Amidah*. Il n'y a donc pas de répétition à proprement parler.

Enfin, il faut savoir que la *'hazarah* ou répétition n'est réalisée que pour la *'Amidah* de *Cha'arit* (jours ordinaires, *Chabbat*, *Roch hodech*, Fêtes) et de *Moussaf* (*Chabbat*, *Roch hodech* ou Fêtes), ainsi qu'à l'office de l'après-midi. Il n'y a pas de *'hazarah* à l'office

du soir, sauf le vendredi soir, le ‘*Hazzan* récitant un petit résumé après la ‘*Amidah*, appelé *Bérakha mé’en chéva*’.

## 5) Ajouts et modifications

- *Qéddoucha* (Qa.) (voir ci-dessous)
- *Bircat haCohanim* (voir ci-dessous)
- en hiver, les 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> bénédictions sont modifiées (voir ci-dessus « Composition » et indications données dans le *Siddour*)
- on ajoute *Ya’aleh ve yavo* dans la 17<sup>e</sup> bénédiction à *Roch’hodech* et ‘*Hol hamo’éd* de *Pessah* et *Souccot*.
- on ajoute ‘*Al hanissim* dans la 18<sup>e</sup> bénédiction à ‘*Hanoucca* et à *Pourim* (une introduction identique suivie de 2 textes de circonstance différents)
- on ajoute ‘*Aneynou* les jours de jeûne dans la 16<sup>e</sup> bénédiction lors de la lecture silencieuse, et ce même texte est récité par l’officiant entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> bénédiction lors de la ‘*hazarah*
- la 14<sup>e</sup> bénédiction est modifiée le 9 *Av* (on ajoute l’après-midi un passage spécial appelé *Na’hem*).
- les « 10 jours de pénitence » entre *Roch Hachana* et *Kippour*, des supplications s’intercalent dans les 2 premières et les 2 dernières bénédictions, et les 3<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> bénédictions sont modifiées.
- récitation d’un texte de *havdalah* dans la 4<sup>e</sup> bénédiction à ‘*Arvit lé Motsaé Chabbat* (office du samedi soir après la fin du *Chabbat*).
- on peut ajouter, dans la 8<sup>e</sup> bénédiction, une prière en faveur d’un malade ou pour une guérison complète.
- on peut encore ajouter, au cours de la 16<sup>e</sup> bénédiction (accueil favorable de notre prière), soit une prière personnelle, soit un texte rédigé par le ‘*Hida*, texte supplémentaire différent selon qu’il s’agit d’un jour avec « Supplications » ou sans « Supplications ».

## Qéddoucha

Il existe plusieurs prières qui portent le nom de *Qéddoucha* et qu’on doit bien distinguer les unes des autres et qui sont chantées de façons différentes selon les moments (*Chabbat*, ‘*Amidah* de *Moussaf*, Fêtes) et selon les communautés.

- a) La Qa. *ha Chem* ou Qa. *ha Amidah* ; « sanctification du Nom » dans la 3<sup>ème</sup> bénédiction de la ‘*Amida* ; elle est récitée par l’officiant, comme nous l’avons vu précédemment, lors de la ‘*hazarah*, s’il y a un *minyian*, avec réponse par les fidèles. Elle existerait depuis le 1<sup>er</sup> s. (époque des *Tanaïm*). Il existe 2 textes différents, l’un lu à tous les offices de *Cha’arit*, l’autre lu à l’office de *Moussaf* de *Chabbat*, de *Roch’hodech* et des jours de Fête, qu’on appelle le *Kétèr*, du nom du premier mot qui le compose), et qui comporte entre autres versets, depuis le 6<sup>e</sup> s. semble-t-il, le 1<sup>er</sup> verset du *Chéma*’.
- b) Qa. *di yéchivah*, récitée, assis, lors de l’office du matin, dans la 1<sup>ère</sup> bénédiction du *Chéma*’
- c) Qa. *ha Sidrah*, qui est récitée, assis, dans *Ouva le Tsion*... après la ‘*Amidah* et les Supplications de l’office de *Cha’arit* des jours ordinaires, mais aussi à *Min’ah* de *Chabbat* (avant la lecture de la *Torah*) et des jours de Fête, et encore à l’office du samedi soir ou ‘*Arvit lé Motsaé Chabbat*, après la ‘*Amidah*.

Ces différentes *Qéddoucha* ne doivent pas être confondues avec ce qu'on appelle la *Qéddoucha ha Yom*, ou « sanctification du jour », texte de circonstance qui constitue la partie centrale de la *'Amidah* des différents offices de *Chabbat*, de *Roch 'hodech* et des jours de Fête (7<sup>e</sup> bénédiction de la *Téfilat chéva'*)

### **Bircat ha Cohanim** (ou triple bénédiction sacerdotale)

La récitation de cette « triple bénédiction » par les *Cohanim* est prescrite dans la *Torah* (Nombres, chapitre 6, versets 22 à 27, « *Paracha Nasso* »).

Elle était récitée au Temple matin et après-midi lors des sacrifices quotidiens.

De nos jours elle est récitée lors de la *'hazarah* (ou répétition de la *'Amidah*), après la 18<sup>e</sup> bénédiction,

-soit uniquement à l'office de *Moussaf* des Fêtes de pèlerinage et des Fêtes de *Tichri* pour certaines communautés ashkénazes.

-soit seulement aux offices de *Cha'arit* et de *Moussaf* de *Chabbat*, de *Roch 'hodech* et des Fêtes.

-soit, et dans de plus en plus de communautés, à tous les offices de *Cha'arit* de semaine (sauf le matin du 9 *Av*, la *Bircat haCohanim* n'étant faite qu'à l'office de *Min'ha*), ou de *Chabbat*, ainsi qu'à tous les offices de *Moussaf* (*Chabbat*, *Roch 'hodech*, Fêtes).

Enfin, la *Bircat haCohanim* est récitée à *Kippour* aux offices de *Cha'arit* et de *Moussaf*, mais également à l'office de *Né'ila*.

Si un Cohen est présent, il doit sortir de la salle après la *Qéddoucha* (lors de *'hazarah*), se déchausser, se laver les mains (aidé, s'il y en a un, par un Lévy), puis revenir dans la salle de prière à *Retsé*, avant le début de la répétition de *Modim* par l'officiant, et se placer sur l'estrade face à l'*aron haQoddech*, la tête recouverte du *talit*.

Puis il se retourne vers les fidèles à la fin de la 18<sup>e</sup> bénédiction (...*oulkha naéh léhodot*) complètement couvert de son *talit*, et les bras étendus vers l'assemblée.

Le *'Hazzan* récite alors une prière introductive, puis le Cohen récite une bénédiction; ensuite l'officiant prononce chacun des mots des 3 bénédictions sacerdotales (versets de Nombres 6, 24-26), mot que répète à chaque fois le Cohen.

Les fidèles doivent se couvrir la tête de leur *talit* et répondre, sans regarder le Cohen, *Baroukh Hou ou baroukh Chémo* (Béni soit-Il et béni soit Son Nom) après le nom d'*haChem*, et *Amen* à la fin de chacune des 3 bénédictions.

Certains fidèles récitent à voix basse des versets bibliques lors de la prononciation par le Cohen de chacun des mots composant les 3 bénédictions sacerdotales (on en trouve habituellement le texte dans le *Siddour*).

A la fin de la bénédiction sacerdotale, le Cohen récite une bénédiction après s'être retourné vers l'Arche sainte, puis se rechauffe et regagne sa place.

Si plusieurs *Cohanim* sont présents, soit un seul reste pour faire la « triple bénédiction » et les autres doivent quitter la salle de prière, soit ils restent à plusieurs pour la bénédiction sacerdotale.

En l'absence de Cohen, un texte court est récité en remplacement par le *'Hazzan*, reprenant les versets 6, 24 à 27. Les fidèles, la tête pouvant être recouverte du *talit* ou non, répondent alors *Ken Yéhi Ratson* (que ce soit Ta volonté) après chacune des 3 bénédictions.

Pour terminer, nous signalons que cette « triple bénédiction » est également récitée le vendredi soir à la maison, avant ou après le *Quiddouch* selon les communautés ; c'est la bénédiction faite par le père en posant ses mains sur la tête de ses enfants pour les bénir. (les 3 versets sont précédés d'un texte différent selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille).